



La **1**^{ère} université sous le thème :

L'égalité homme-femme dans les droits économiques, sociaux et culturels

17 - 18 avril 2019

NOTE CONCEPTUELLE

Le projet intitulé « *Les Femmes Partenaires du Progrès* » a été initié, en 2018, par l'association Jossour Forum des Femmes Marocaines (Jossour FFM) en partenariat avec la Chaire Gibran Khalil Gibran de l'Université de Maryland (Université Collège Park, Maryland). Ce projet, d'une durée de deux ans, fait partie du programme « Promotion du leadership des femmes et les politiques inclusives du genre dans la région MENA » de la Middle East Partnership Initiative (MEPI).

Ce projet engage des femmes leaders de différents horizons professionnels, des juristes, parlementaires, des chefs d'entreprise, des militantes associatives, des droits humains et droits des femmes, des syndicalistes, des militantes politiques, des acteur(e)s, des figures médiatiques, des universitaires, et enfin des jeunes militant(e)s associatifs ou des étudiant(e)s.

Il a pour objectif l'analyse des obstacles rencontrés par les femmes marocaines au cours de leur parcours de vie professionnel et l'évaluation des progrès accomplis par les politiques publiques pour une participation féminine plus juste et égalitaire dans la société marocaine aux niveaux juridique, social, économique, politique, académique, culturel, médiatique et environnemental.

Le projet a permis à ces femmes leaders de contribuer activement à la réflexion en tant qu'actrices et militantes des droits des femmes. Les femmes leaders ont fait le choix de travailler sur deux axes prioritaires : **La promotion de l'égalité et de la citoyenneté et La lutte contre la violence à l'égard de la femme et de la fille**. Ces priorités ont fait l'objet d'un plan d'action général où chaque femme leader œuvre dans son milieu militant et/ou professionnel pour l'un ou l'autre des deux axes identifiés en amont du projet.

Plusieurs événements et rencontres ont été réalisés pour faire avancer le débat et réévaluer les normes juridiques. Ces activités ont donné lieu à un ensemble de recommandations phares et à un constat irréfutable : malgré les avancées indéniables enregistrées en une décennie en matière de droits des femmes, notamment les droits civils et politiques, l'égalité des femmes et des hommes dans les domaines économiques sociaux et culturels est certes une égalité formelle, de droit, mais pas une égalité de fait.

Le Maroc a connu une évolution importante en matière des droits humains couronnée par la souscription à de nombreux engagements internationaux dont : la Déclaration Universelle des droits de l'homme (1948), en 1979, la ratification du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, en 1993 la ratification de la Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) avec des réserves qui n'ont été levées qu'en 2011, notamment le paragraphe 2 de l'article 9 et l'article 16. Le dépôt des instruments de levée de réserves s'est fait auprès du secrétariat général des Nations Unies le 7 avril, et en 2015, l'adoption par le gouvernement de son protocole facultatif. La Déclaration et le Programme d'action de Beijing ont été adoptées lors de la 4^{ème} Conférence mondiale sur les Femmes en 1995 ainsi que les textes issus de sa 23^{ème} session extraordinaire « *Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle* » ont été approuvés.

Le Maroc s'est engagé aux côtés de 190 Etats à adopter la Déclaration du Millénaire et œuvrer pour atteindre en 2015 les Objectifs de développement du millénaire (ODD) qui prône la promotion de l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes, le tiers de femmes dans les instances dirigeantes des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire et dans toutes les instances de décision. Depuis 2015, le pays est engagé dans le nouveau Programme mondial « *Transformer notre monde : programme de développement durable (ODD) d'ici 2030* » qui fait de l'égalité des sexes le cœur de sa feuille de route.

Le Royaume du Maroc a lancé, au niveau national, un processus de réformes économiques et sociales ambitieux appuyé par des institutions économiques, financières et sociales et une réforme territoriale qui offre aux régions de nouvelles opportunités économiques.

En 2011, le Maroc a entamé un processus démocratique marqué par une Constitution historique qui consacre l'égalité dans son article 19 et la mise en place de l'Autorité pour la Parité et la Lutte contre toute forme de discrimination (APALD) et la création du Conseil Consultatif de la Famille et de l'enfance (CCFE), dans son article 32.

Au niveau institutionnel, des stratégies nationales ont accompagné le processus de promotion de droits des femmes. La première étant le Plan national pour l'intégration des femmes au développement en 1999, élaboré en collaboration étroite avec les Organisations Non Gouvernementales (ONG) dont l'objectif était de mettre fin aux inégalités et d'améliorer la condition des femmes par l'alphabétisation et la scolarisation, l'emploi, la santé et le statut personnel.

D'autres stratégies nationales et sectorielles ont été, et sont, menées aux fins de promouvoir l'égalité formelle entre les hommes et les femmes, tel que : la Stratégie nationale de lutte contre les violences faites aux femmes (2002) ; la budgétisation sensible au genre (2002) ; la Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité par l'intégration de l'approche genre dans les programmes et politique de développement (2008) ; la Charte nationale d'amélioration de l'image de la femme dans les médias (2004) ; l'Agenda pour l'égalité (2011-2015), la Stratégie nationale pour l'institutionnalisation de l'égalité des sexes dans la fonction publique (2016), les Plans gouvernementaux pour l'égalité «lkram» 2012-2016 et 2016-2020 ; Enfin, plus récemment, plusieurs mécanismes, législatifs et institutionnels, de promotion de la participation des femmes dans la sphère de décision politique ont été mis en œuvre, la loi 103-13 contre les violences à l'égard des femmes a été adoptée en 2018 et la loi 19-12 relative au personnel de maison adoptée en 2016 et en vigueur depuis 2018.

Toutefois, et malgré ces multiples avancées, on constate une lenteur dans l'application effective de ces réformes qui touche particulièrement les droits des femmes. Les sphères législatives et institutionnelles sont composées majoritairement d'hommes, l'absence de volonté politique et les barrières socio- culturelles sont les principaux obstacles aux avancées en faveur des femmes. La participation équitable des femmes dans les grandes réformes sociales, économiques, politiques au Maroc reste toujours en deçà des espérances de la société civile et les principes constitutionnels restent lettres mortes.

Les discriminations et les violations des droits des femmes persistent au niveau législatif et au niveau des pratiques. Le dispositif législatif marocain manque toujours d'harmonisation avec les conventions internationales ratifiées et la Constitution de 2011. Les champs économiques et politiques restent plus ouverts aux hommes. Les barrières socio- culturelles semblent résister à l'égalité au point où la perte des acquis inquiète les ONG des Droits de l'homme et des droits des femmes.

Le rapport du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) sur l'état de l'égalité et de la parité au Maroc (2015) constate que la parité et l'égalité hommes-femmes n'est pas pour demain, puisque les Marocaines continuent de faire l'objet de discriminations, de se voir dénier une égalité de chances en matière d'éducation et d'emploi et bien sûr d'être exclues de postes de décision. Le Maroc se classe, d'après le Global Gender Gap (Forum économique mondial 2014) au 137^{ème} rang après la Tunisie (119^{ème} rang), l'Algérie (128^{ème} rang) et l'Egypte (135^{ème} rang).

Une décennie de réformes ambitieuses et un constat amer : Les femmes marocaines ne jouissent toujours pas de leurs droits, droits pourtant inscrits dans le marbre de la Constitution et rappelés par les conventions internationales ratifiées par le Maroc.

Cette première Université est plus que nécessaire pour ouvrir un large débat à un niveau académique et scientifique sur les causes profondes de la non effectivité des droits économiques, sociaux et culturels des femmes, indissociables par ailleurs des droits civils et politiques. Les droits économiques, sociaux et culturels des femmes (logement, emploi, eau, soins, santé, éducation ...etc) sont des droits fondamentaux au cœur des problématiques de pauvreté et d'inégalité sociale qui touchent plus particulièrement les femmes.

Quatre thématiques seront au cœur de la réflexion et des débats :

- » Indivisibilité des Droits de l'Homme ;
- » Droits socio- culturels et environnementaux ;
- » Droits économiques et l'entreprenariat féminin ;
- » Intégration de la femme au marché du travail et la protection sociale ;

Rehausser le débat sur la question des droits des femmes à un niveau académique et scientifique n'est pas fortuit. L'université, en tant qu'institution indépendante, joue un rôle fondamental dans le développement social, culturel, politique et économique de la société. Elle contribue par l'enseignement et la recherche à préparer des nouvelles générations, de citoyennes et citoyens à part entière, capables de contribuer au développement de leur pays, au bien être de leur communauté, et de faire face aux continuelles transformations sociétales.

Cette rencontre, à partir des quatre axes de débat, est l'occasion d'ouvrir un espace de réflexion et d'échanges entre Universitaires-Politique-Institutionnel(le)s-Militant(e)s-Etudiant(e)s sur le présent et le devenir des droits économiques, sociaux et culturels de la moitié de la population du Maroc : les femmes.